



Procès-verbal
de la Séance

**Du Conseil Municipal
du 21 octobre 2017**



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2017

PROCÈS-VERBAL

L'An deux mil dix-sept, le vingt-et-un octobre à onze heures, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le treize octobre deux mil dix-sept, s'est assemblé en salle de fêtes de la Mairie du Bourget, sous la présidence de Madame Catherine DURR doyenne de l'assemblée puis de Monsieur Yannick HOPPE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 33

PRESENTS :

Monsieur Yannick HOPPE **Maire**

Mme Catherine RIOU, M. Gérald DURAND, Mme Marie-Thérèse GITENAY, M. Jacques GODARD, Mme Shama NILAVANNANE, Mme Martine ROUÉ, M. Jean-Michel LAFIN, M. Philippe ROBERT, M. Abdelmalik ABID, **Adjoints au Maire**

M. Vincent CAPO-CANELLAS, M. Gérard DILIEN, Mme Corinne NARBONNAIS, M. Denis DESRUMAUX, Mme Maryline MARCHOIS, Mme Gisèle BAHUON, Mme Sabine MORCLETTE, M. Jean-Baptiste BORSALI, Mme Maryse LOPEZ, M. Jean-Jacques JENNÉ, Mme Rosaline FOUQUEREAU, M. Thierry SCHEINERT, Mme Catherine DURR, M. Thomas RAHAL, Mme Valérie MÉRY, Monsieur Sarady VENUGOPAL, Mme Agnès BEREZECKI, M. Akem AYAD, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS : Mme Dounia ELKARTI Conseillère Municipal à M. Vincent CAPO-CANELLAS Conseiller Municipal, Monsieur Jean-Jacques ABECASSIS Conseiller Municipal M. Thomas RAHAL Conseiller Municipal.

ABSENTS : M. Albert CONTY, M. Frédy MAHON et M. Sébastien FOY Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste BORSALI Conseiller municipal

SOMMAIRE

1. Election du Maire	7
2. Délibération fixant le nombre des adjoints	8
3. Election des maires-adjoints	8
4. Délégation permanente au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.....	10
5. Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués	10

(La séance est ouverte, sous la présidence de Mme DURR, à 11 h 12.)

Mme DURR.- Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, Mesdames, Messieurs, avant toute chose, je tenais à vous redire ma grande fierté et le grand honneur que j'ai ce matin à présider cette séance du Conseil municipal du Bourget consacrée à l'élection de son Maire et de ses adjoints.

Elu pour un deuxième mandat de Sénateur de la Seine-Saint-Denis le 24 septembre 2017, M. Vincent CAPO-CANELLAS, Maire du Bourget a, en application de la Loi Organique n°2014-125 du 14 février 2014 et plus particulièrement des articles LO 137, LO 141-1, LO 151 et LO 297 interdisant le cumul de fonctions électives locales avec le mandat de Député ou de Sénateur, démissionné de ses fonctions de Maire de la ville du Bourget le 12 octobre dernier.

Légalement convoqué en vertu des articles L.2121-10 à L.2121-12 et L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance du Conseil municipal du 21 octobre 2017 est donc consacrée à l'élection du Maire appelé à lui succéder et à celle des adjoints, conformément aux dispositions contenues dans les articles L.2122-8 à L.2122-10 du Code général des collectivités territoriales.

La présidence de la séance jusqu'à l'élection du Maire est dévolue au plus âgé des conseillers ; le Maire nouvellement élu assurera la présidence de l'Assemblée pour la détermination du nombre d'adjoints, l'élection des adjoints et les délibérations qui suivent ; le benjamin de l'assemblée assure le secrétariat de la séance.

En tant que doyenne de l'Assemblée, j'ai l'honneur d'assurer la présidence de la séance jusqu'à l'élection du Maire.

Je déclare donc ouverte la séance du Conseil municipal du 21 octobre 2017.

Pour mémoire, afin de délibérer valablement, les règles du quorum fixées par l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales doivent être satisfaites. La majorité des membres en exercice doit donc être acquise à l'ouverture de la séance.

En cas d'empêchement d'un conseiller municipal, le vote par procuration est admis (article le 2122-8 du Code général des collectivités territoriales ; un seul pouvoir par conseiller.

Je vais ainsi procéder à l'appel nominal des conseillers municipaux et contrôler les délégations de vote.

(Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Je vais procéder à la lecture de l'ordre du jour :

- ↳ Election du Maire
- ↳ Fixation du nombre des adjoints
- ↳ Election des adjoints
- ↳ Délégation permanente au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales
- ↳ Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

Monsieur Jean-Baptiste BORSALI, benjamin de notre Assemblée, est proposé pour assurer le secrétariat de la séance. Je soumetts donc sa candidature au vote de l'Assemblée par un vote à main levée.

Il est procédé au vote à main levée - Résultat : Unanimité.

Je vous remercie.

Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS.

M. CAPO-CANELLAS.- D'abord, je remercie Catherine DURR qui préside cette séance ce matin et qui a d'ailleurs réussi à nous faire sourire parce qu'il aurait pu manquer que Yannick HOPPE soit absent de la séance.

Je voulais en votre nom à tous remercier l'ensemble des participants à ce Conseil municipal, qui sont autour de nous dans le public :

En commençant par Jean-Christophe LAGARDE,

Aude LAGARDE, Maire de Drancy,

André VEYSSIERE, Maire de Dugny,

Stéphane DE PAOLI, Maire de Bobigny,

Jean-Michel GENESTIER, Maire du Raincy,

Je crois que le Président du Conseil départemental, Stéphane TROUSSEL, n'est pas encore arrivé, il va nous rejoindre,

Sandrine LEVÉ, Vice-présidente du territoire Paris Terres d'Envol,

Bruno BESCHIZZA, Président du Territoire, devrait nous rejoindre également,

Karine FRANCKET, Conseillère régionale,

Et un assez grand nombre d'élus de villes voisines, adjoints et conseils municipaux et l'ensemble des Bourgetins présents dans une salle qui a un peu de mal à vous accueillir.

Je voulais simplement prononcer quelques mots puisque, la loi interdisant le cumul des mandats entre le mandat de Maire et celui de parlementaire m'a obligé à quitter la responsabilité de Maire du Bourget.

C'est un déchirement tant j'ai, durant les seize années écoulées, consacré au quotidien mon énergie à notre ville et à vous tous. Mais la loi s'applique et j'ai dû effectuer ce choix sans doute le plus difficile.

J'ai essayé de voir ce qui serait utile à notre ville et j'ai fait ce choix en ayant conscience que la relève est là. Nous sommes réunis ce matin pour élire notre nouveau maire et je sais que Yannick HOPPE, qui briguera les suffrages, est prêt à exercer la fonction.

Nous sommes à un moment clef mais je crois que l'essentiel est là. Après seize ans d'effort, la perspective est devenue positive pour Le Bourget. Il faut bien sûr veiller à concrétiser les décisions arrachées de haute lutte : les gares du Grand Paris, les aménagements autour, les équipements liés aux Jeux Olympiques, la prise en compte par l'Etat du potentiel du Bourget. C'est essentiel pour améliorer la qualité de vie et les équipements offerts aux Bourgetins.

Cela dépend certes de la Ville mais aussi de l'Etat. Or, en devenant Questeur du Sénat, j'ai une responsabilité au sein de la haute assemblée qui me permettra d'aider Le Bourget et d'exercer, vis-à-vis des grands décideurs, une influence qui, je crois, pourra être utile notre ville.

Je resterai bien sûr aux côtés du nouveau Maire un défenseur infatigable du Bourget, je veillerai avec lui à ce que les réalisations se concrétisent. Il sera bien sûr comme Maire celui qui pilotera le destin des Bourgetins, qui animera l'équipe et qui exercera la prérogative de premier magistrat de la commune. Déjà aujourd'hui avec les gares du Grand Paris, les travaux de l'avenue Francis de Pressensé, de la rue Etienne Dolet, de la rue du Chevalier de la Barre qui sont en cours, un certain nombre de chantiers a lieu et trouble parfois le quotidien.

Les travaux de l'hôtel de ville vont débiter dans quelques jours et, vous le savez, d'autres chantiers arrivent dans quelques semaines : la rue Anizan Cavillon sera également rénovée. Donc un effort considérable est en cours, c'est un effort voulu par l'équipe municipale, notamment sur la voirie.

Il reste beaucoup à faire mais j'ai confiance dans l'équipe autour de ce nouveau Maire pour maintenir le cours et inventer l'avenir.

En 2001, Le Bourget était dans une situation particulièrement difficile. J'ai succédé à mon ami Frédéric GAILLAND, qui avait dû affronter le départ d'Alstom et faire face à des moments très périlleux. A ce moment-là, c'était la fin de la compensation de la taxe professionnelle issue du départ d'Alstom et nous étions au point bas de nos finances communales.

La Ville avait cessé d'investir depuis des années et nous peinions à ce moment-là à assurer le service minimum attendu par Les Bourgetins. Il y avait un sentiment d'abandon aggravé par les difficultés que la banlieue peut connaître.

Durant ces seize années, avec l'ensemble de l'équipe municipale, nous avons pas à pas reconquis une autonomie, une capacité d'agir. Nous avons toujours cherché à projeter notre ville dans la Métropole parce que nous avons le destin singulier d'une commune qui porte des grands équipements, qui sont une chance et aussi parfois pour nous sources de nuisances ou de difficultés, et qui font que l'Etat, bien souvent, aime bien décider à notre place. Il fallait donc à la fois assurer le quotidien, réinvestir, redresser les finances et surtout veiller à ce que ce soient les Bourgetins, les élus du Bourget en votre nom qui prennent les décisions structurantes pour notre avenir et arrêter de subir des décisions venues d'ailleurs.

Nous avons agi ensemble pour le quotidien, pour la propreté, l'éducation, la jeunesse, la formation et les plus anciens. Nous avons agi pour la petite enfance, pour les transports, la culture, l'accès au droit. Nous avons veillé à rester solidaires. Nous avons relancé la dynamique économique. Ce fut difficile, harassant, exaltant. Le Bourget est une ville formidable, à nouveau pleine d'avenir. Son équilibre est fragile, comme pour toutes les villes de banlieue, mais cette ville est forte de la passion que chacun y met. Vous d'abord, habitants, élus, cadres ou agents de la commune, tous ensemble, vous portez une part du destin du Bourget. Je sais que Yannick aura à cœur demain de vous associer et de continuer à ce que nous fixions l'avenir ensemble ici dans ce Conseil et avec les Bourgetins.

Je veux dire ici que notre ville a un potentiel incomparable. Elle est singulière de par son histoire, son ouverture au monde et de par les projets qu'elle porte. Avec le personnel communal, nous avons fait fortement évoluer notre administration et je veux les remercier, à commencer par la Directrice générale et l'ensemble des cadres de la commune ; chacun des agents qui, au

quotidien, répond présent lorsqu'il faut être au service des habitants, porter des projets, répondre à des demandes et faire face aux exigences communes. Ils ont su se moderniser, ils ont su être acteurs de l'avenir.

Être Maire du Bourget a été une fierté, une exigence de tous les jours. Si j'ai choisi de demeurer Sénateur, c'est parce que je mesure que les efforts que nous pouvons faire, nous Bourgetins et élus, ne sont pas assez déterminants si nous n'avons pas du point de vue national, du point de vue de l'Etat, des relais et des décisions qui vont dans le bon sens. Il y a des choses que la Ville peut faire, elle en a fait beaucoup et continuera autour de Yannick mais il y a des choses que nous devons obtenir du Gouvernement, du Parlement et de l'Etat en général. C'est à cela que je veux contribuer, ce sera mon rôle demain.

Yannick HOPPE aura la charge d'animer l'équipe, de porter le destin de la Ville. Nous avons ensemble déjà fait beaucoup de choses depuis des années. Merci de lui accorder votre confiance comme mes collègues de la majorité municipale l'ont fait. Soyons fiers d'être Bourgetins, chacun d'entre vous porte autour du nouveau Maire une part du destin de notre ville. Aimez et faites aimer Le Bourget ; notre ville se réinvente au quotidien en sachant accueillir le monde entier et en construisant pas à pas l'avenir des habitants. Je vous remercie. *(Des applaudissements.)*

1. Élection du Maire

Mme DURR.- Nous allons procéder à l'élection du Maire.

Je rappelle que, conformément à l'article L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le plus âgé des candidats est déclaré élu. La majorité absolue est calculée sur les suffrages exprimés.

Afin d'effectuer les opérations de vote, nous devons procéder à la désignation de deux Assesseurs. Il s'agit de Mme Rosaline FOUQUEREAU et Mme Corinne NARBONNAIS.

Pour l'élection du Maire, y a-t-il des candidats ? M. Yannick HOPPE est candidat.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Mme MERY.- En tant que groupe de l'opposition, nous sommes très attachés à la vie de notre ville, nous sommes attentifs à l'élection du premier mandat de notre ville.

En 2014, nous nous sommes prononcés pour un autre projet que celui proposé par la liste arrivée en tête. Aujourd'hui, suite à la réélection de M. Vincent CAPO-CANELLAS en tant que Sénateur, il nous faut désigner au sein des conseillers municipaux un nouveau maire. M. HOPPE se présente à cette fonction. Il est clair que son projet s'inscrit directement dans les pas du précédent Maire. Donc, et cela ne vous étonnera pas, nous n'apporterons pas notre voix à cette candidature.

Nous continuerons à soutenir les projets qui semblent utiles à notre ville et nous continuerons à combattre ce qui est négatif pour les Bourgetins et les Bourgetines. Nous aurions pu présenter un ou une autre candidat. En l'état, c'était inutile car sûr de ne pas aboutir.

Vincent CAPO-CANELLAS l'a dit dans son discours, l'élection de Yannick HOPPE au poste de Maire ne fait aucun doute. Il ne fait pas non plus de doute que notre groupe apportera

tout son soutien à cette ville, à ses habitants et que nous prendrons toute notre part jusqu'en 2020 à la vie de la Cité.

Mme DURR.- M. HOPPE est le seul candidat.

Nous allons procéder au vote. Vous utiliserez l'enveloppe bleue située devant vous pour l'élection du Maire.

Le Bureau de vote est composé du Président de séance, des deux assesseurs et du secrétaire de séance.

J'inviterai chaque conseiller à l'appel de son nom à venir déposer son bulletin dans l'urne située au centre de la table.

Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par M. BORSALI, Mme FOUQUEREAU et Mme NARBONNAIS.

Mme DURR.- Je vous donne les résultats du vote :

- 30 enveloppes trouvées dans l'urne,
- 21 bulletins pour M. HOPPE,
- 9 bulletins blancs.

Monsieur Yannick HOPPE est élu Maire du Bourget. *(Des applaudissements.)*

(M. Vincent CAPO-CANELLAS remet l'écharpe de la fonction à M. Yannick HOPPE.)

Je passe la présidence au Maire, Monsieur Yannick HOPPE.

M. HOPPE, Maire.- Merci beaucoup pour votre confiance. Si vous en êtes d'accord, notre Conseil comportant un certain nombre de délibérations plutôt courtes, je vous propose de terminer l'ordre du jour et de prononcer mon discours de nouveau Maire à la fin de la séance.

2. Délibération fixant le nombre des adjoints

M. HOPPE, Maire.- Je sou mets au vote de l'Assemblée la Délibération qu'elle a sous les yeux :

En application de l'article L.2122-1 du Code général des collectivités territoriales, la commune peut disposer au maximum de neuf adjoints au Maire.

En application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de neuf adjoints. Je vous propose donc de maintenir à neuf le nombre des adjoints au Maire.

Il est procédé au vote à main levée - Résultat : Unanimité.

Je vous remercie.

3. Élection des maires adjoints

M. HOPPE, Maire.- Conformément à l'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, inséré par la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, les adjoints sont désormais élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Je laisse un délai de cinq minutes pour le dépôt des listes de candidats à la fonction d'adjoint au Maire, qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner soit neuf.

Nous avons reçu la liste *Union pour Le Bourget* conduite par Madame RIOU, qui se compose de la façon suivante :

1. Mme RIOU Catherine
2. M. DURAND Gérald
3. Mme GITENAY Marie-Thérèse
4. M. GODARD Jacques
5. Mme NILAVANNANE Shama
6. Mme ROUÉ Martine
7. M. LAFIN Jean-Michel
8. M. ROBERT Philippe
9. M. ABID Malik

Les autres groupes ont-ils prévu de déposer une liste ? (*Non.*)

Une seule liste de candidats à la fonction d'adjoint au Maire a été déposée. Elle sera jointe au procès-verbal. Cette liste sera mentionnée dans les tableaux de résultat par l'indication du nom du candidat placé en tête, c'est-à-dire Mme RIOU pour *Union pour Le Bourget*.

Nous allons procéder au vote. Cette fois, vous utiliserez l'enveloppe marron que vous avez devant vous.

Nous organisons à nouveau le Bureau de vote et j'inviterai chaque conseiller à l'appel de son nom à venir déposer son bulletin dans l'urne située au centre de la table.

Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par M. BORSALI, Mme FOUQUEREAU et Mme NARBONNAIS.

M. HOPPE, Maire.- J'annonce le résultat du vote :

- 30 votants,
- 24 votes exprimés
- A obtenu la liste *Union pour le Bourget* conduite par Madame RIOU 24 voix.

Sont élus adjoints au Maire, et prennent leur rang dans l'ordre de cette liste tels qu'ils figureront dans la feuille de proclamation :

Premier adjoint au Maire : Mme Catherine RIOU ;

Deuxième adjoint au Maire : M. Gérald DURAND ;

Troisième adjoint au Maire : Mme Marie-Thérèse GITENAY ;

Quatrième adjoint au Maire : M. Jacques GODARD ;

Cinquième adjoint au Maire : Mme Shama NILAVANNANE ;

Sixième adjoint au Maire : Mme Martine ROUE ;

Septième adjoint au Maire : M. Jean-Michel LAFIN ;

Nous passons aux nouveaux adjoints élus par le Conseil municipal, j'ai beaucoup de plaisir à appeler :

Huitième adjoint au Maire : M. Philippe ROBERT ;

Neuvième adjoint au Maire : M. Malik ABID.

Monsieur HOPPE, Maire du Bourget, remet l'écharpe de la fonction à chaque adjoint à l'énoncé de son nom. (Des applaudissements.)

Les procès-verbaux ont-ils été signés ? (*Non.*)

4. Délégation permanente au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. HOPPE, Maire.- Ensuite du renouvellement de l'Assemblée délibérante de la Ville et de l'installation du Conseil municipal au cours de la même séance, il convient d'attribuer au Maire une délégation en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Cette délégation permet de faciliter le fonctionnement de la Ville.

Il est par ailleurs rappelé que le Maire doit, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, rendre compte des attributions exercées au titre de cette délégation.

Je ne vous relirai pas la liste, vous pouvez regarder la Délibération.

Pour le public présent, ce sont toujours des moments un peu techniques. Je m'en excuse par avance, il s'agit d'une délégation au Maire prévue après l'élection du nouveau Maire sur un certain nombre de sujets, ce qui évite d'avoir à réunir le Conseil municipal sur tous les points. L'ensemble des Décisions du Maire font ensuite l'objet d'une communication à l'ensemble des membres du Conseil.

Y a-t-il des demandes de parole ? Je n'en vois pas, je mets aux voix.

Il est procédé au vote à main levée - Résultat : 2 abstentions de Mme MERY et M. AYAD, adoptée à la majorité.

5. Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

M. HOPPE, Maire.- Faisant suite à l'élection du Maire et des neuf adjoints au Maire ce 21 octobre 2017, il convient de fixer les indemnités attribuées au Maire, aux neuf adjoints ayant reçu une délégation et à cinq conseillers municipaux délégués.

Les indemnités sont fixées dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités susceptibles d'être allouées au Maire et à ses neuf adjoints selon la strate de la commune.

À cet égard, la population totale de la ville du Bourget authentifiée avant le dernier renouvellement général du Conseil municipal, soit pour toute la mandature 2014-2020, est la population en vigueur en 2014 qui classe, à ce titre, la commune du Bourget dans la strate des villes de 10 000 à 19 999 Habitants bien que récemment surclassée dans la strate de communes supérieure.

Le taux maximal pour le Maire est de 65 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale et pour les adjoints de 27,5 %.

Cette enveloppe globale est répartie entre le Maire, les neuf adjoints et les cinq conseillers municipaux délégués.

Y a-t-il des demandes de parole ?

Mme MERY.- Monsieur le Maire, dans cette Délibération, il n'est question que de pourcentage, c'est-à-dire 65 % ou 27,5 % de l'indice brut territorial de la fonction publique territoriale. Pour l'information de tout à chacun et de l'ensemble des Bourgetins, est-il possible d'avoir un montant en euros des indemnités du Maire, des adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués s'il vous plaît ?

M. HOPPE, Maire.- Merci de votre question. Oui, même si vous pouvez aussi faire le calcul vous-même, il n'y a rien à cacher sur le sujet. D'ailleurs, cette Délibération a été mise à l'ordre du jour justement parce que je savais qu'il y aurait du monde aujourd'hui et je souhaitais être totalement transparent sur les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués. J'assume donc totalement cette transparence.

Ensuite, ce n'est pas exprimé en chiffres nets parce que cela appartient à un certain nombre de calculs, il est donc difficile de dire combien touchent le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux délégués suivant les diverses cotisations, etc. C'est indiqué par le biais d'un pourcentage parce que cela dépend aussi des options prises par les élus.

Néanmoins, sachez que :

- 65 % de cet indice revient à environ 3 100 €
- pour l'adjoint, cela doit être de l'ordre de 900 €
- pour le conseiller municipal délégué, autour de 420 €

Ce sont des données brutes mais, si vous le souhaitez, nous vous transmettrons le détail de l'indice et du mode de calcul.

Je mets aux voix cette Délibération.

Il est procédé au vote à main levée - Résultat : Unanimité.

Cette Délibération est adoptée, je vous en remercie.

Nous avons terminé les points de l'ordre du jour du Conseil municipal.

Monsieur le Sénateur, Cher Vincent CAPO-CANELLAS, Monsieur le Député, Cher Jean-Christophe LAGARDE, Monsieur le Président du Conseil départemental, Stéphane TROUSSEL,

Mesdames et Messieurs les Maires, chère Aude, cher André, cher Stéphane, cher Jean-Michel, Madame la Conseillère régionale, Mesdames et Messieurs les Adjointes, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, chers Amis,

Tout d'abord, je veux vous dire la profonde émotion qui est la mienne en ces instants avec mon premier discours comme Maire du Bourget et vous assurer que je mesure à la fois l'honneur qui m'est fait, les responsabilités que le Conseil municipal vient de me confier, ainsi que le devoir que représente cette fonction.

Je veux ici remercier Catherine DURR, notre si attachante et précieuse « doyenne » qui a présidé cette élection et qui donne tant, chaque jour, pour notre ville, avec sincérité, passion et engagement.

L'installation d'un Maire et de ses adjoints est toujours un moment solennel, entouré d'un certain formalisme. Mais au-delà des procédures et du respect des règles, ce moment ne se fait pas non plus sans une certaine appréhension et une certaine émotion qui, je crois, sont partagées par chacune et chacun d'entre nous ce matin. Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui m'ont apporté leur confiance. Le contexte de cette élection est exceptionnel, puisque c'est à Vincent CAPO-CANELLAS que les Bourgetins avaient décidé de confier les clefs de notre ville. Comme chacun le sait, c'est la loi de la République (qui s'applique notamment depuis le renouvellement sénatorial du 24 septembre dernier) qui a conduit notre sénateur à changer la forme de son engagement au service de notre ville.

C'est donc à vous, Monsieur le Sénateur, cher Vincent, que je veux d'abord m'adresser en ces premières minutes. D'abord pour vous exprimer ma profonde reconnaissance. Votre confiance m'honore, m'oblige et m'engage. Je ne ménagerai ni mon énergie ni ma pugnacité pour en être digne. Vous succéder comme Maire du Bourget est pour moi une fierté et un honneur. Je le ferai avec les valeurs de sincérité, d'authenticité, d'humilité, de bienveillance et d'écoute, qui ont toujours été les vôtres et que vous avez su démontrer tout au long des années passées ensemble. Vous êtes pour moi, comme pour un grand nombre d'entre nous réunis ici, un exemple de ce que doit être un élu local : honnête, exigeant, respectueux. Pendant 16 ans, votre vision, votre courage, votre engagement ont permis de relever et de redynamiser Le Bourget. Nous vous en sommes toutes et tous ici très reconnaissants. Car pour moi, comme pour beaucoup d'entre nous, si notre ville est ce qu'elle est aujourd'hui, si elle occupe une place de plus en plus importante au nord de Paris, en Seine-Saint-Denis, dans le Grand Paris, si nos atouts sont désormais mieux reconnus, elle le doit d'abord à votre action politique et à votre méthode : rassembler toutes celles et tous ceux qui croient en l'avenir du Bourget.

Permettez-moi de vous dire combien je suis, nous sommes fiers des nouvelles responsabilités qui vous ont été confiées comme nouveau Questeur du Sénat et fiers que vous restiez à mes côtés, à nos côtés, dans cette belle équipe municipale comme Conseiller municipal et comme Sénateur. Nous mesurons l'immense chemin que vous nous avez fait parcourir au fil de vos mandats. Votre bilan, notre bilan, je l'assume totalement et le défendrai pleinement. (*Des applaudissements.*)

Pour ma part, le chemin qui m'a amené jusqu'au Bourget n'était pas tracé à l'avance et la conscience que j'ai de mes nouvelles responsabilités n'en est que plus grande. Ces dernières semaines, j'ai pu lire ou entendre ici ou là que je n'étais pas d'ici. Oui, c'est exact et je l'assume : je suis né le 7 décembre 1983 à Dijon, en Bourgogne. (*Des applaudissements.*) De parents modestes : mon père est facteur et vient de prendre sa retraite, ma mère travaille dans une

collectivité territoriale. J'ai grandi dans un quartier populaire où j'ai mes racines et où j'ai commencé à l'âge de 12 ans mon engagement associatif puis politique ; quelques « vieux » et précieux amis dijonnais sont d'ailleurs présents aujourd'hui et leur présence me touche énormément. J'y ai effectué ma scolarité et une partie de mes études, notamment mes études d'Histoire après y avoir été élève en hypokhâgne et en khâgne.

D'ailleurs, les liens entre notre ville et la Bourgogne sont étroits et anciens, et ce ne sont pas celles et ceux, présents dans cette salle, qui ont connu les moments de l'Alliance Couchey-Le Bourget qui me contrediront ! Alors oui, je vous le dis ici : je suis fier d'être Bourguignon ! (*Des applaudissements.*)

Comme beaucoup de provinciaux, je suis ensuite « monté » à Paris en TGV et non en « parachute » (*Des applaudissements.*) pour y travailler et cela m'a conduit à devenir le collaborateur de Vincent CAPO-CANELLAS d'abord au Conseil général, devenu départemental, de la Seine-Saint-Denis puis comme collaborateur parlementaire pour la Seine-Saint-Denis où j'ai pu au quotidien rencontrer, échanger, défendre nos villes et notre département avec de nombreux élus locaux dont certains me font l'honneur d'être aussi présents en ce jour. Je ne les ai pas tous encore vus, je sais qu'ils sont nombreux aujourd'hui.

Comme beaucoup de Bourgetins, comme beaucoup de Franciliens qui sont chaque année de plus en plus nombreux à faire le choix de vivre ici, je ne suis pas né au Bourget. Tombé sous le charme de notre ville, j'ai fait le choix de m'y installer dès mon arrivée en Ile-de-France, d'y travailler, d'y consacrer beaucoup de mes journées, parfois de mes nuits, à tel point que je ne retourne pas très souvent à Dijon et en Bourgogne.

Je veux ici en profiter, en ces moments si forts où je deviens le Maire de cette ville qui m'a éloigné d'eux, pour dire publiquement ma reconnaissance pour leur soutien de toujours à mes parents, Odile et Gérard, ainsi qu'à ma petite sœur Jessica bien que je ne puisse les voir plus souvent dans l'année puisque je ne rentre très peu dans ma Bourgogne natale à part pour les fêtes de fin d'année. Je suis si heureux que vous soyez là à mes côtés aujourd'hui. Je sais pourtant que vous comprenez mieux que quiconque, et depuis longtemps, les sacrifices que cela représente.

Papa, Maman, du fond du cœur, merci de m'avoir donné le que vous des autres, de m'avoir appris ces belles valeurs de générosité et de solidarité, qui ont toujours été celles de notre famille et qui m'ont sûrement permis de prolonger celles-ci dans mon engagement au plus près des habitants, « sur le terrain ». (*Des applaudissements.*)

C'est en effet « sur le terrain » que j'ai eu la chance de travailler avec cette formidable équipe municipale, soudée et compétente, lors des élections municipales de 2014 aux côtés de Vincent. Conseiller municipal délégué aux Relations publiques, à la Médiation, aux Commerces et aux Quartiers, je me suis efforcé pendant ces trois dernières années de m'investir pleinement, quotidiennement, inlassablement pour notre ville, notamment aux côtés des petits Bourgetins, des enseignants, de nos animateurs, de nos agents, des parents d'élèves, de nos commerçants, de nos associations. Beaucoup d'entre eux ont pu apprécier peut-être ma méthode : écouter pour agir, être proche pour rester efficace.

Aujourd'hui, comme nouveau Maire, je veux assurer les Bourgetins qui ont pu apprécier mes actions jusqu'ici que je garderai toujours ce souci de la proximité et de l'efficacité. Ce n'est sans doute pas tout à fait un hasard si le Maire reste l'élu pour lequel les Français, comme en témoignent de nombreux sondages, gardent la plus forte estime. Il est en effet celui avec qui le

dialogue, surtout dans une ville comme la nôtre, est le plus naturel et le plus immédiat, c'est celui vers lequel on se tourne en cas de difficultés.

Être appelé « Monsieur le Maire » est certainement le plus bel honneur que l'on puisse faire à un élu. Je ne sais pas si vous l'aviez remarqué mais, avec les 5 lettres du mot « MAIRE », on écrit le mot « AIMER ». (*Des applaudissements.*) Et c'est vrai qu'il faut aimer sa ville et ses habitants pour exercer ce beau mandat. Aimer sa ville, c'est donc la servir et c'est donc autant une immense responsabilité qu'une grande fierté !

C'est d'ailleurs en élu responsable que je veux vous assurer que le changement de Maire n'impliquera pas de changement d'orientations politiques. Je serai le garant de la continuité de l'action conduite par la majorité municipale et j'aurai à cœur de poursuivre la mise en œuvre du projet pour lequel les Bourgetins nous ont si largement accordé leur confiance en 2014. Parce qu'évidemment il s'agit de continuer à réaliser ensemble ce que nous avons commencé à réaliser ensemble, sous votre autorité Monsieur le Sénateur, avec l'ensemble des adjoints et des conseillers, que je salue et dont je sais l'implication. Nous sommes tous ici mobilisés dans le même souci de faire avancer notre ville. Nous savons que Le Bourget n'est jamais aussi fort que lorsque nous sommes rassemblés. Le projet de ville que nous défendons, c'est que chacun puisse trouver sa place et participer à la construction, au développement et au progrès du Bourget.

Ce projet passe par une attention quotidienne à tout ce qui fait la diversité, la richesse et la force de notre ville : l'éducation, la sécurité, la petite enfance, le sport, la culture, la santé, le logement, la propreté, la voirie, le confort de nos aînés, la jeunesse, notre marché, la qualité de nos services publics, la préservation de nos espaces verts, les transports... Les nombreux chantiers structurants pour l'avenir et utiles pour l'amélioration du quotidien des Bourgetins devront continuer à être menés : les travaux d'aménagement du pôle Gare en cours avec la réfection des avenues Francis de Pressensé, rue Chevalier de la Barre, rue Etienne Dolet, l'aménagement de la rue Anizan Cavillon, l'arrivée des gares du Grand Paris Express et les travaux de préparation nécessaires, la préparation et la réalisation des nouveaux équipements prévus dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, et bien d'autres dossiers que je ne vais développer en détail ici. Nous y reviendrons très prochainement.

Pour autant, nous ne devons pas perdre de vue un cadre budgétaire qui reste contraint, du fait de la baisse des dotations de l'Etat, qui exigera une gestion aussi rigoureuse des deniers publics que celle dont nous avons fait preuve jusqu'ici. Car nous savons tous que la tension budgétaire qui pèse sur nos collectivités n'est pas effacée.

Je veux dire aux différents groupes d'opposition qu'ils seront écoutés et respectés. Je ne laisserai pas pour autant importer au sein de notre Conseil municipal des questions trop politiciennes ou de politique nationale. Il ne faudra pas confondre les tribunes. Ce que les Bourgetines et les Bourgetins attendent de nous, c'est de nous occuper du Bourget d'abord, c'est de parler du Bourget d'abord !

Ensuite, je veux dire à toutes celles et tous ceux qui, au quotidien, travaillent dans notre collectivité et dans nos services municipaux, que je sais pouvoir compter sur eux, sur leur professionnalisme, leur sens de l'intérêt général. Le premier projet d'une équipe municipale, c'est d'être au service du public et des habitants. C'est ce que nos agents municipaux incarnent. J'ai parfaitement conscience de leur dévouement et je serai toujours à l'écoute.

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les agents de la Ville, Mesdames, Messieurs, je veux vous dire aujourd'hui ma confiance dans notre capacité à continuer à travailler ensemble pour le développement et l'avenir du Bourget.

Je ne voudrais pas terminer ce discours sans avoir une pensée émue et solidaire pour les victimes du grave accident qui est survenu jeudi dernier, il y a 9 jours, au Collège Didier Daurat. C'était le lendemain de ma désignation comme candidat de la majorité municipale au poste de Maire et je dois vous avouer que cela m'a fait voir très rapidement l'ampleur des responsabilités qui m'incombent officiellement depuis quelques minutes.

A la jeune Djermila, au jeune Zakaria, à leurs familles, à Lucien, à Sarah, à Mohamed, tous trois surveillants et personnel du collège, à leurs amis, aux parents d'élèves, aux enseignants, à l'ensemble du personnel de l'établissement, je veux redire que, depuis une semaine, je n'ai eu de cesse d'être à chaque seconde à leurs côtés.

Je vous ai dit au début de mon discours l'émotion qui était la mienne à l'heure où je prends ces fonctions. Je veux vous dire que j'ai la passion du Bourget et que je serai le Maire de tous les Bourgetins.

Alors, chers collègues, chers amis, chers Bourgetins, je sais que je garderai toute ma vie le souvenir de ce jour si fort où, au nom de la majorité des Bourgetins, vous m'avez élu Maire du Bourget. Soyez assurés que je mettrai toute mon énergie pour réussir la mission qui est désormais la mienne. Je ne pourrai pas évidemment réussir sans l'administration, sans les agents, sans les élus municipaux, sans l'engagement de toutes les forces vives de notre ville, sans chacune et chacun d'entre vous.

Je lance donc aujourd'hui un appel à toutes celles et tous ceux qui veulent nous rejoindre et agir pour Le Bourget ensemble ! Ensemble, fidèles à nos valeurs et notre passé, nous pourrions être à la hauteur des défis qui nous attendent pour l'avenir de notre ville :

- pour une ville agréable à vivre dans laquelle chacun puisse grandir, travailler et trouver sa place, quel que soit son âge, son origine ou sa situation,
- pour une ville attractive qui continue à s'affirmer dans la Métropole du Grand Paris,
- pour une ville dont nous sommes et resterons toujours fiers !

Voilà, Mesdames, Messieurs, chers amis, les convictions que je voulais vous faire partager aujourd'hui : priorité au Bourget, aux Bourgetins et à leur avenir !

Je vous remercie. *(Des applaudissements.)*

L'ordre du jour étant épuisé, je clos la séance du Conseil municipal à 12 h 40 et vous invite à partager le verre de l'amitié dans la salle des mariages, juste à côté.

(La séance est levée à 12 h 40.)